

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 16 juillet 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **16 juillet 2020 à 20h00**, à La **salle des fêtes de Custines**, sous la présidence du Doyen d'âge, après convocation légale adressée le **10 juillet 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON – MME SCHMITT
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. POTDEVIN – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIUŠ
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. BARTOSIK
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. WAGNER
Excusés	
<i>Liverdun</i>	M. ROUGIEUX

N°01 – DA du 16/07/2020

**Rapporteur : M. VERGANCE,
Doyen d'âge**

Election du Président

En application des articles L.2122-7, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, l'élection du Président, dont la mention figurait sur la convocation, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

L'article L.5211-8 dudit code prévoit que les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation du Conseil de communauté et jusqu'à l'élection du Président. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est demandé de procéder à l'élection du Président dans les conditions précitées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

S'est porté candidat à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey :

- M. Laurent TROGRIC

A l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins :

- Nombre de votants présents et représentés : 44
- N'ont pas pris part au vote : 0
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages obtenus : 42

	POUR
M. Laurent TROGRIC	42

M. Laurent TROGRIC est élu Président la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC